

## Annexe II

### **Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme consacré au thème « Mesures innovantes visant à assurer la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes », tenu à Bali (Indonésie) du 24 au 26 mai 2023**

#### **I. Introduction**

1. À sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution [75/123](#), a proclamé la période 2021-2030 quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et invité les États Membres à redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme ([A/56/61](#), annexe) et à coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la quatrième Décennie.
2. Dans sa résolution [77/149](#), l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial pour 2023, qui prévoyait la tenue d'un séminaire dans la région du Pacifique.
3. Le séminaire avait pour objet de permettre au Comité spécial de recueillir les points de vue de représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile, de représentants d'États Membres et d'autres parties prenantes, qui pourraient l'aider à définir les politiques et les modalités pratiques susceptibles d'être retenues dans le processus de décolonisation mené par l'Organisation des Nations Unies. Les débats prévus dans le cadre du séminaire permettraient au Comité spécial d'analyser et d'évaluer, de façon réaliste et au cas par cas, la situation dans les territoires non autonomes ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance aux territoires.
4. Les contributions respectives des participants devaient servir de base aux débats que le Comité spécial tiendrait à sa session de fond à New York en juin 2023, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

#### **II. Organisation du séminaire**

5. Le séminaire a eu lieu à Bali (Indonésie) du 24 au 26 mai 2023. Cinq séances ont été tenues, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de territoires non autonomes, de Puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts (voir appendice I). Le séminaire était organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.
6. Les débats ont été animés par la Représentante permanente de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi

de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Melissa Rambally, avec la participation des représentants des membres suivants du Comité : Antigua-et-Barbuda, Bolivie (État plurinational de), Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Dominique, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iraq, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Timor-Leste et Venezuela (République bolivarienne du). Deux puissances administrantes, la France et les États-Unis d'Amérique, ont participé en tant qu'observateurs. D'autres États Membres ont participé en tant qu'observateurs : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Belize, Espagne, Gabon, Maroc, Namibie, Sénégal, Ukraine et Zimbabwe.

7. À la 1<sup>re</sup> séance, le 24 mai 2023, Arrmanatha Christiawan Nasir (Indonésie) et Gbolié Désiré Wulfran Ipo (Côte d'Ivoire) ont été nommés Vice-Présidents du séminaire, tandis que Fred Sarufa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a été nommé Rapporteur.

8. À la même séance, le séminaire a adopté son programme de travail (PRS/2023/CRP.2).

9. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial :
  - a) Renforcer la coopération et le dialogue avec les puissances administrantes et les parties prenantes intéressées ;
  - b) Envisager de nouvelles façons de faire avancer le processus de décolonisation au cas par cas.
2. Perspectives des puissances administrantes, des territoires non autonomes et d'autres parties prenantes :
  - a) Évolution de la situation politique dans les territoires non autonomes :
    - i) Région du Pacifique ;
    - ii) Région des Caraïbes ;
    - iii) Autres régions ;
  - b) Remédier aux problèmes posés par la pandémie qui entravent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable ;
  - c) Renforcer la résilience dans les territoires non autonomes : principaux enseignements et recommandations.
3. Rôle que joue le système des Nations Unies dans l'aide aux territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies.
4. Propositions de solutions transformatrices au service de la quatrième Décennie.

### **III. Travaux du séminaire**

#### **A. Ouverture du séminaire**

10. Le 24 mai 2023, Menissa Rambally (Sainte-Lucie) a ouvert le séminaire en sa qualité de Présidente du Comité spécial.

11. À la même séance, le Vice-Ministre de la coopération multilatérale du Ministère indonésien des affaires étrangères, Tri Tharyat, a fait une déclaration.

12. À la même séance également, des déclarations vidéo préenregistrées du Secrétaire général et du Ministre indonésien des affaires étrangères, Retno Lestari Priansari Marsudi, ont été diffusées.

## B. Déclarations et débats<sup>1</sup>

13. À la 1<sup>re</sup> séance, le 24 mai, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 1 a) et b) de l'ordre du jour. La Présidente a prononcé un discours. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : République bolivarienne du Venezuela, Cuba, Côte d'Ivoire, Indonésie, Sierra Leone, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Nicaragua, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Fédération de Russie, État plurinational de Bolivie, Chili, Congo et Argentine.

14. À la même séance, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) i) de l'ordre du jour et entendu des exposés de Mickael Forrest sur la question de Nouvelle-Calédonie et d'un expert, John Connell. Les représentants de la France, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Fiji, de Nicaragua et de l'Indonésie ont fait des déclarations. Le Groupe Fer de lance mélanésien a également fait une déclaration.

15. À la 2<sup>e</sup> séance, le 24 mai, les participants au séminaire ont repris l'examen du point 2 a) i) de l'ordre du jour et ont entendu l'exposé d'une experte, Vivi Yulaswati. Les représentants de l'Indonésie, du Chili et de Sainte-Lucie ont fait des déclarations. Eliezer Benito Wheatley a pris la parole, tout comme l'expert, Carlyle Corbin.

16. À la même séance, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) ii) de l'ordre du jour. Les représentants de l'Afrique du Sud et de la République bolivarienne du Venezuela ont fait des déclarations. Quatre experts, Naïa Wateou, Roch Wamytan, Magalie Tingal et Julien Boanemoui ont également pris la parole.

17. À la même séance également, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) ii) et ont entendu un exposé d'Eliezer Benito Wheatley sur la question des Îles Vierges britanniques. Deux experts, Carlyle Corbin et Martha Quiñones Domínguez, ont également pris la parole. Les représentants des pays suivants : Cuba, République bolivarienne du Venezuela, État plurinational de Bolivie, Antigua-et-Barbuda, Saint Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, République arabe syrienne, Nicaragua, Belize et Fidji ont fait des déclarations. Eliezer Benito Wheatley a fait une déclaration complémentaire.

18. À la 3<sup>e</sup> séance, le 25 mai, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 a) iii) de l'ordre du jour et entendu des exposés sur la question des Îles Falkland (Malvinas)<sup>2</sup> par John Birmingham, sur la question de Gibraltar par Joseph John Bossano, sur la question de Sainte-Hélène par Karl Thrower et sur la question du Sahara occidental par Sidi Mohammed Omar et Ghalla Bahiya. Un expert, Facundo Rodríguez, a pris la parole. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Espagne, Argentine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sierra Leone, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Cuba, République arabe syrienne, Timor-Leste, Côte d'Ivoire, République bolivarienne du Venezuela, Antigua-et-Barbuda, État

<sup>1</sup> L'ensemble des déclarations et des documents d'analyse sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr>.

<sup>2</sup> La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

plurinational de Bolivie, Saint-Kitts-et-Nevis, Nicaragua, Chili, Congo, Dominique, Sainte-Lucie, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Namibie et Angola.

19. À la 4<sup>e</sup> séance, le 25 mai, les participants au séminaire ont poursuivi l'examen du point 2 a) iii). Les représentants des pays suivants : Belize, Gabon, Algérie, Zimbabwe, Indonésie, Sénégal, Maroc et Fiji ont fait des déclarations. John Birmingham a fait une déclaration complémentaire. L'experte Martha Quiñones Domínguez a également pris la parole. Des déclarations complémentaires ont été faites par les représentants de l'Algérie et du Maroc. Sidi Mohamed Omar a également fait des déclarations complémentaires. Un expert, Facundo Rodríguez, a également fait une déclaration complémentaire.

20. À la même séance, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 2 b) et c). Les représentants des pays suivants : États-Unis d'Amérique, Cuba, Antigua-et-Barbuda, Cote d'Ivoire et Gabon ont fait des déclarations. Sidi Mohamed Omar et Benito Wheatley ont également pris la parole. L'experte Martha Quiñones Domínguez est également intervenue.

21. À la même séance également, les participants au séminaire ont entamé l'examen du point 3 de l'ordre du jour et ont entendu les présentations vidéo préenregistrées de la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, Ilze Brands Kehris, et du Directeur du Centre caribéen de gestion des connaissances de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Dale Alexander. Le représentant de l'Inde a fait une déclaration. Sidi Mohamed Omar a également pris la parole. Un expert, Carlyle Corbin, a pris la parole. Eliezer Benito Wheatley et Mickael Forrest ont également fait des déclarations.

22. À la même séance, les participants au séminaire ont examiné le point 4 de l'ordre du jour. Les représentants des pays suivants : Papouasie-Nouvelle-Guinée, Afrique du Sud, Cuba et France ont fait des déclarations. Eliezer Benito Wheatley et Joseph John Bossano ont également pris la parole. Quatre experts ont fait des déclarations, Carlyle Corbin, Martha Quiñones Domínguez, Magalie Tingal et Roch Wamytan. Eliezer Benito Wheatley a fait une déclaration complémentaire. L'experte Magalie Tingal a également fait une déclaration complémentaire. Les représentants de la France et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée également fait des déclarations.

23. À la 5<sup>e</sup> séance, le 26 mai, les membres du Comité présents au séminaire se sont mis d'accord sur les projets de conclusions et de recommandations du séminaire.

### **C. Clôture du séminaire**

24. À la 5<sup>e</sup> séance, le 26 mai, le Rapporteur a présenté un projet de résolution dans lequel les participants au séminaire adressaient leurs remerciements au Gouvernement et au peuple indonésiens (voir appendice III), qui a été adopté.

25. À la même réunion, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire (PRS/2023/CRP.4) tel que révisé oralement, qui a ensuite été adopté.

26. À la même séance également, le Vice-Ministre indonésien de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères, Tri Tharyat, a formulé les observations finales. La Présidente du Comité spécial a également fait des observations finales.

## IV. Conclusions et recommandations

27. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée.

28. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2023/19, annexe), les membres participants devaient présenter les conclusions et recommandations du séminaire à la session de fond du Comité spécial en juin 2023.

29. Les membres participant au séminaire se sont félicités de la proposition faite par le Gouvernement vénézuélien et le Gouvernement d'Antigua-et Barbuda d'accueillir le séminaire régional du Comité spécial en 2024, comme l'avaient annoncé les représentants du Venezuela et d'Antigua-et-Barbuda au séminaire, respectivement, et ont constaté que cette proposition avait bénéficié d'un appui lors du séminaire<sup>3</sup>. La Présidente a noté que d'autres pays avaient également manifesté leur intérêt pour ce qui était d'accueillir le séminaire régional pour les Caraïbes en 2024 et que le Comité se prononcerait sur le lieu et la date.

### A. Mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ayant pour thème « Développement des territoires non autonomes durant la pandémie de maladie à coronavirus et au-delà »

30. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont rappelé que la période 2021-2030 avait été proclamée par l'Assemblée générale quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial ;

b) ont estimé que l'élimination du colonialisme constituait une des priorités de l'Organisation des Nations Unies et demeurait l'une des priorités pour la quatrième Décennie internationale qui avait commencé en 2021, et ont insisté sur la nécessité de fournir un appui financier approprié au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat afin qu'il s'acquitte pleinement des mandats qui lui avaient été confiés par les États Membres ;

c) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action en vue de la réalisation des objectifs de la quatrième Décennie, conformément à la résolution 75/123 de l'Assemblée générale, ainsi que pour suivre la situation dans les territoires ;

d) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies devait continuer de guider le processus politique vers la décolonisation avec l'appui résolu du Secrétaire général ainsi que des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, et insisté sur le fait que le soutien de l'Organisation des Nations Unies devait se poursuivre

<sup>3</sup> L'ensemble des déclarations et des documents d'analyse sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr>.

jusqu'à ce que toutes les questions liées à la décolonisation soient réglées de manière satisfaisante ;

e) ont noté que l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1960, ne serait pas achevée tant qu'il resterait des territoires non autonomes n'exerçant pas leur droit à l'autodétermination, conformément aux résolutions relatives à tous les territoires concernés figurant à l'ordre du jour du Comité spécial<sup>4</sup>, y compris celles adoptées par l'Assemblée et le Comité concernant des situations coloniales spéciales et particulières, et ont souligné que les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes devaient être protégés par l'Organisation des Nations Unies et le Comité en vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale, en date des 14 et 15 décembre 1960 ;

f) ont constaté qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la décolonisation tout en saluant les efforts déployés pour donner un nouvel élan aux travaux du Comité spécial compte tenu des mandats qui lui ont été confiés ;

g) ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se posent pour la quatrième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, les crises économique, financière et sanitaire mondiales, notamment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation de la population, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de progresser sur la voie d'une pleine autonomie ;

h) ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte et aux résolutions des organes de l'Organisation relatives à la décolonisation ;

i) ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale ;

j) ont constaté que les changements climatiques avaient encore accentué la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que les crises économique, financière et sanitaire mondiales en cours, en particulier la pandémie de COVID-19 et son effet sur l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, avaient fait ressortir la nécessité d'assurer la viabilité économique et de diversifier le tissu économique des territoires non autonomes ;

k) ont constaté le rôle important que jouent les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et à progresser sur le plan de la réalisation des objectifs de développement durable et, à cet égard, ont demandé à ces instances d'accélérer leur participation aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part à ses séminaires régionaux sur la décolonisation sur son invitation et dans le cadre de sa session ordinaire, au titre des points pertinents de

---

<sup>4</sup> La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

l'ordre du jour, et ont demandé au Comité d'élaborer des programmes de collaboration avec les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions applicables de l'Assemblée générale ;

l) ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il appartenait aux puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et aux décisions des organes de l'Organisation et en ayant à l'esprit les résolutions de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée a demandé aux puissances administrantes d'agir en coopération avec les gouvernements des territoires et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans les territoires afin de faire prendre conscience aux populations de leur droit à l'autodétermination ;

m) ont accueilli avec satisfaction les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation ;

n) ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales ;

o) ont constaté l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation sur la question ;

p) ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires ;

q) ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations, des concertations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées ;

r) ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 77/149 et des autres résolutions sur la question, se sont félicités à cet égard de la participation des États-Unis d'Amérique et de la France, et ont invité de nouveau toutes les puissances administrantes à engager à l'avenir un dialogue constructif avec le Comité spécial ;

s) ont rappelé que des progrès ne pourraient être réalisés sans la coopération active des puissances administrantes et, à cet égard, ont souligné qu'il semblait utile de solliciter encore une fois les bons offices du Secrétaire général dans ce processus et l'importance que les documents de travail pertinents préparés par le Secrétariat comportent un complément d'informations sur l'action menée par le Secrétaire général à cet égard ;

t) ont souligné l'importance d'une participation pleine et effective des personnes invitées aux séminaires régionaux, conformément aux directives et au règlement intérieur des séminaires ;

u) ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation au séminaire des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Belize, Gabon, Espagne, Maroc, Namibie, Sénégal, Ukraine et Zimbabwe.

**B. Mise en œuvre dans le Pacifique des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ayant pour thème « Développement des territoires non autonomes durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au-delà »**

31. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation à Guam :

a) Ont exprimé leur solidarité avec le peuple de Guam, touché par le typhon Mawar ;

b) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela qui a souligné la responsabilité de la Puissance administrante dans la fourniture de l'assistance nécessaire au territoire conformément à l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et exprimé son appui à l'envoi d'une mission de visite sur le territoire ;

c) Ont également pris note de la déclaration faite par le représentant des États-Unis d'Amérique qui a pris note des préoccupations exprimées, apprécié l'expression de solidarité avec le peuple de Guam, affirmé l'importance de renforcer la résilience des territoires et déclaré qu'à la suite du typhon Mawar, le Président des États-Unis avait décrété l'état d'urgence et ordonné une assistance fédérale et la coordination de l'action de secours.

En ce qui concerne la situation en Nouvelle-Calédonie :

a) Se sont félicités de la participation d'un représentant de la Nouvelle-Calédonie et se sont dits satisfaits des informations fournies<sup>5</sup> ;

b) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant qui a indiqué que la Nouvelle-Calédonie entrait dans une période de transition et se félicitait de l'appui apporté par la Puissance administrante pour ce qui était d'associer l'Organisation des Nations Unies à la poursuite du processus de décolonisation ;

c) Ont également pris note de la déclaration faite par le représentant concernant les politiques et les plans visant à atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que les mesures de protection des ressources, notamment par la tenue d'un forum, visant à garantir l'utilisation durable et responsable de ces ressources, et d'un projet de loi établissant un moratoire de 10 ans sur toute exploration ;

d) Ont pris note en outre de la déclaration faite par le représentant sur le rôle fondamental du gouvernement du territoire dans les pourparlers relatifs à l'avenir institutionnel du territoire ;

e) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant de la Puissance administrante qui a indiqué son attachement au processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie et la coopération dont elle faisait montre à cet égard, notamment

<sup>5</sup> Membre du 17<sup>e</sup> Gouvernement, en charge de secteurs Culture, jeunesse, sports, promotion de la solidarité et tourisme.

au moyen des efforts constants faits par le Ministre de l'intérieur pour se concerter avec toutes les parties ;

f) Ont également pris note de la déclaration du représentant selon laquelle les conditions et la validité du troisième référendum avaient été reconnues par diverses instances et que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'en avait pas entravé le déroulement, et que des mesures de sécurité et de protection contre toute pression ou manifestation avaient été mises en place pour permettre aux Néo-Calédoniens de voter;

g) Ont pris note en outre de la déclaration faite par le représentant selon laquelle les rapports demandés par les partis indépendantistes seraient soumis et un audit de l'Accord de Nouméa serait communiqué pendant la session de fond du Comité spécial ;

h) Ont pris note de l'invitation adressée à nouveau par la Puissance administrante en vue d'une troisième mission de visite ;

i) Ont pris note de la déclaration faite par la représentante de la Présidente de l'Assemblée de la Province Sud selon laquelle le peuple de Nouvelle-Calédonie avait rejeté l'indépendance lors des trois référendums et que les groupes indépendantistes n'avaient pas participé aux débats tenus par les partenaires politiques sur la voie à suivre, en particulier aux réunions trilatérales qui s'étaient tenues à Paris ;

j) Ont également pris note de la déclaration du représentant sur l'exclusion du peuple du corps électoral et le fait que des Néo-Calédoniens ne puissent pas acquérir la citoyenneté et voter ;

k) Ont également pris note de la déclaration faite par le représentant du Président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, constatant l'importance des objectifs de développement durable dans l'édification d'un avenir équitable pour tous, des technologies permettant de surmonter des défis, de la participation civile et de la coopération internationale ;

l) Ont pris note de la déclaration faite par la Présidente visant à garantir la pleine souveraineté et la cohésion sociale, le bien-être du peuple devant servir d'indicateur clef ;

m) Ont pris également note de la demande d'appui adressée par la Présidente au Comité spécial devant la Cour internationale de Justice concernant le droit de la Nouvelle-Calédonie de décider de son propre avenir à la lumière du référendum de 2021 et de son assistance comme médiatrice entre les partis indépendantistes et la Puissance administrante, ainsi que de la demande d'appui adressée à l'Organisation des Nations Unies pour garantir des négociations équitables et transparentes ;

n) Ont pris note de la déclaration faite par la représentante du Front de libération nationale kanak et socialiste au sujet du différend entre la Puissance administrante et des personnes rejetant le résultat du référendum de 2021, qui mettait en danger le développement durable du territoire ;

o) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant selon laquelle l'appel à la non-participation au référendum de 2021 s'expliquait par la COVID-19 qui avait touché les Kanaks et les avait amenés à décider que le référendum ne pouvait pas se tenir dans des conditions normales ;

p) Ont également pris note de la déclaration faite par le représentant selon laquelle le Front de libération nationale kanak et socialiste porterait l'affaire devant la Cour internationale de Justice en dernier recours, du fait que la Nouvelle-Calédonie

avait figuré sur la liste des territoires non autonomes pendant 37 ans et continuait de souffrir, et demanderait l'appui du Comité spécial dans ces efforts ;

q) Ont pris note en outre de la déclaration faite par le représentant se disant résolu à travailler de manière constructive pour trouver une solution juste et équitable, s'agissant des Néo-Calédoniens, qui étaient persuadés de pouvoir parvenir à un consensus qui respecte le droit à l'autodétermination ;

r) Ont pris note de la déclaration faite par un dirigeant autochtone selon laquelle, 30 ans après l'Accord de Nouméa, la France n'avait pas rempli ses obligations en tant que Puissance administrante, avait refusé d'accepter les règles des Kanaks et avait décidé unilatéralement d'organiser la tenue du troisième référendum ;

s) ont également pris note de la déclaration relative aux problèmes sociaux et culturels ultérieurs, du risque de régression et de l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle participe au processus de décolonisation du territoire ;

t) ont également pris note de la déclaration faite par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée rappelant la déclaration faite par le Groupe Fer de lance mélanésien à la Quatrième Commission en 2022, dans laquelle il se disait préoccupé par la manière dont le référendum d'autodétermination du 12 décembre 2021 s'était déroulé, indiquant que l'affirmation de la Puissance administrante selon laquelle aucun problème n'avait été signalé était erronée, et demandant que les conséquences du référendum et la nécessité de travailler avec le peuple de Nouvelle-Calédonie et la Puissance administrante soient prises en compte afin de garantir l'avenir souhaité par le peuple ;

u) ont pris également note de la déclaration faite par le représentant du Groupe Fer de lance mélanésien évoquant la lettre et l'esprit de l'Accord de Nouméa ainsi que les circonstances et la manière dont le troisième référendum avait été organisé en décembre 2021, au plus fort de la pandémie de COVID-19, malgré l'appel en faveur d'un report du référendum, et remettant en question la crédibilité et la légitimité des résultats alors que 56,13 % des électeurs inscrits n'avaient pas participé au scrutin.

### **C. Mise en œuvre dans les Caraïbes des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ayant pour thème « Développement des territoires non autonomes durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au-delà »**

32. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation dans les Îles Vierges britanniques :

a) se sont félicités de la participation d'un représentant des Îles Vierges britanniques au séminaire, de la déclaration faite et des informations fournies<sup>6</sup> ;

b) ont pris note de la déclaration faite par le représentant selon laquelle le cadre de décolonisation de l'Organisation des Nations Unies continuait d'être applicable aux Îles Vierges britanniques et que, pour le territoire, qui était financièrement et économiquement autonome depuis 1978 et ne recevait pas d'aide sous forme de subvention ni de soutien budgétaire de la Puissance administrante, la décolonisation était avant tout une question de changement de statut politique ;

<sup>6</sup> Envoyé spécial du Premier Ministre.

c) ont également pris note de la déclaration rappelant la crise provoquée par le rapport de la Commission d'enquête de 2022, des décisions de la Puissance administrante de ne pas rechercher une administration directe et de mettre en attente une ordonnance qui pourrait suspendre la Constitution à sa discrétion, malgré l'élaboration par le gouvernement d'unité nationale d'un programme de réforme, et de la position de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales relative à la nécessité d'abroger l'ordonnance et de respecter le droit à l'autodétermination du peuple du territoire ;

d) ont noté en outre la déclaration selon laquelle le gouvernement du territoire ainsi que les parlementaires du Royaume-Uni considéraient que l'ordonnance devrait être abrogée, compte tenu de l'attachement à la réforme et à la bonne gouvernance manifesté par le gouvernement du territoire et du souhait exprimé que le Royaume-Uni agisse rapidement pour abolir l'ordonnance avant le mois de mai 2024 ;

e) ont pris note de la déclaration selon laquelle, au cours de l'année écoulée, le gouvernement du territoire avait tenu compte des souhaits de son peuple, qui voulait la mise en place d'un système de contrepoids plus solide, le renforcement de la transparence, l'amélioration de la prestation des services publics la garantie de l'intégrité de la vie publique ;

f) ont également pris note des informations fournies selon lesquelles le nouveau gouvernement du territoire, élu en avril 2023, disposait d'un nouveau mandat pour poursuivre le processus de réforme et faire évoluer le territoire vers une économie plus diversifiée, axée sur le tourisme, tirée par les investissements et à faible émission de carbone, en mettant fortement l'accent sur l'exécution du plan national de développement durable lancé en février 2023 ;

g) ont pris note en outre de la déclaration selon laquelle, lors du Conseil ministériel conjoint de 2023, le territoire avait exprimé le souhait d'un nouveau partenariat moderne avec la Puissance administrante, fondé sur le respect mutuel, la responsabilité et le respect du droit international ; toutefois, la mise en réserve de l'ordonnance demeurait un obstacle à la normalisation des relations ;

h) ont pris note de la déclaration relative aux travaux de la Commission de révision de la constitution, lancée en 2022 et de l'examen notamment d'un mécanisme de transfert permanent, au gouvernement du territoire, des pouvoirs réservés au Gouverneur ;

i) ont pris note également de la déclaration selon laquelle la décolonisation complète du territoire devrait se faire en partenariat avec la Puissance administrante, le système des Nations Unies et les organisations régionales et infranationales ;

j) ont pris note en outre de la déclaration formulant des demandes précises, à savoir : i) que le Comité spécial envoie une mission de visite en 2023 ; ii) que les départements compétents des Nations Unies apportent leur aide à une campagne d'éducation locale sur les options en matière d'autodétermination ; iii) que le système des Nations Unies apporte son aide aux efforts de mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs de développement durable ; iv) que le système des Nations Unies redouble d'efforts pour appliquer la résolution annuelle adoptée par l'Assemblée générale sur la question des îles Vierges britanniques ; v) que l'évaluation sur l'autonomie soit mentionnée dans la résolution et communiquée aux membres du Comité.

En ce qui concerne la situation à Montserrat :

Se sont félicités de la présence d'une représentante du territoire<sup>7</sup> et de la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda,

En ce qui concerne la situation à Porto Rico :

a) se sont félicités de la participation d'une experte de Porto Rico et des informations fournies ;

b) ont pris note de la déclaration faite par l'experte selon laquelle la plupart des territoires, ainsi que Porto Rico, sont de petites îles qui se heurtent aux problèmes des changements climatiques ayant notamment une incidence sur le secteur du tourisme ; si tous les objectifs de développement durable sont imbriqués, ces problèmes sont liés notamment aux objectifs 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 14 (vie aquatique) et 7 (énergie propre et d'un coût abordable) ;

c) ont pris note également de la déclaration faite par l'experte concernant les mesures innovantes nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires, y compris l'octroi par les puissances administrantes de subventions aux infrastructures, visant à renforcer les économies des territoires dans l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre d'un modèle de planification endogène, en évitant de tomber dans le piège de l'endettement et en dehors de tout contrôle politique exogène ;

d) ont pris note en outre de la déclaration faite par l'experte concernant des voies de développement permettant de résister aux changements climatiques, pouvant aider les territoires à se préparer face à des situations exceptionnelles, à progresser sur la voie de la souveraineté et à assurer la réalisation des trois objectifs mentionnés, en particulier par l'élaboration de plans de gestion des risques et la mise en place d'une souveraineté en matière d'énergie et d'environnement.

#### **D. Mise en œuvre dans d'autres régions des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, ayant pour thème « Développement des territoires non autonomes durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au-delà »**

33. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des Îles Falkland (Malvinas) :

ont rappelé les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur cette question, qui encourageaient la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au différend en matière de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée et à celles adoptées ultérieurement par les organes de l'Organisation des Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les Îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et ont demandé de nouveau au Secrétaire général d'intensifier ses efforts dans le cadre de sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée et du Comité sur la question ;

<sup>7</sup> Directeur des affaires extérieures.

En ce qui concerne la situation à Gibraltar :

ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies et entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin d'apporter une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies, ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes, et ont dit espérer que ce mécanisme serait rapidement mis en œuvre ;

En ce qui concerne la situation à Sainte-Hélène :

a) se sont félicités de la participation d'un représentant du territoire ainsi que des informations fournies<sup>8</sup> ;

b) ont pris note de la déclaration selon laquelle durant la période 2018-2019, le précédent gouvernement du territoire avait décidé, avec l'appui de la Puissance administrante, de resserrer les liens avec l'Organisation en déclarant Sainte-Hélène petit État insulaire en développement et adhéré à une des commissions régionales mais que l'objectif politique avait évolué lorsque la pandémie de COVID-19 avait frappé le territoire ;

c) ont également pris note de la déclaration selon laquelle en avril 2023, les membres élus du Conseil législatif avaient décidé à l'unanimité que le mandat principal du Comité spécial continuerait de revêtir une signification particulière pour le peuple de Sainte-Hélène ;

d) ont pris note en outre de la déclaration selon laquelle l'ordonnance portant révision de la Constitution, entrée en vigueur le 25 octobre 2021, avait prévu une disposition en vue de l'introduction d'un système de gouvernement ministériel, pour remplacer l'ancien système de comités ;

e) ont pris note de la déclaration relative à des élections générales qui s'étaient tenues en octobre 2021 et du fait que la communauté avait accordé une grande priorité à la responsabilité sociale sur sa liste concernant le gouvernement et d'autres membres élus ;

f) ont également pris note de la déclaration relative à la dépendance à long terme à l'égard du soutien financier de la Puissance administrante, principalement en raison des défis complexes liés au développement de l'économie de Sainte-Hélène, notamment de facteurs tels que l'isolement géographique entraînant des coûts de voyage et de transport plus élevés, le rétrécissement de l'assiette fiscale et une émigration à grande échelle qui a augmenté la dépendance économique des personnes âgées ;

g) ont noté en outre qu'il était temps pour Sainte-Hélène de se mobiliser auprès du Comité spécial et d'autres entités spécialisées des Nations Unies, notamment du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ; le Comité spécial pourrait aider Sainte-Hélène à accéder à l'ensemble des institutions des Nations Unies afin d'atteindre l'objectif final, à savoir faire en sorte que son

---

<sup>8</sup> Membre du Conseil législatif.

peuple puisse organiser un référendum d'autodétermination libre de toute pression et influence extérieures, en toute connaissance de cause.

En ce qui concerne la situation au Sahara occidental :

ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale, et appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la question du Sahara occidental, ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son envoyé personnel pour le Sahara occidental de parvenir à une solution sur la question du Sahara occidental ; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question ; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour veiller à l'application des résolutions susmentionnées et garantir le succès des négociations ; ont renouvelé la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

## **E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes**

34. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Se sont félicités de la participation, par messages vidéo préenregistrés, des représentants de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ont pris note des informations fournies et ont remercié la Présidente qui, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation, notamment la résolution [77/149](#) de l'Assemblée générale, avait invité la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale pour les migrations, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le HCDH, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé ;

b) ont engagé tous les organismes, fonds et programmes, ainsi que les autres organismes du système des Nations Unies, à participer davantage aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial, sachant qu'il est de leur responsabilité de veiller à l'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

c) ont appuyé le renforcement du rôle joué par les commissions régionales afin d'encourager et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la CEPALC et de la CESAP, conformément à leur mandat et aux résolutions des organes de l'Organisation sur la décolonisation.

## F. Suggestions et propositions pour la quatrième Décennie

35. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) ont réaffirmé, conformément à la Charte des Nations Unies et aux autres instruments applicables du droit international, que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel ;

b) ont réaffirmé également que toute tentative de briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

c) ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation ;

d) ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires ;

e) ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une démarche active et ciblée, ainsi que des moyens d'exécuter plus efficacement son mandat, pour la réalisation de l'objectif de décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'Organisation et qu'il lui fallait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation ;

f) ont réaffirmé leur appui à la participation des territoires non autonomes aux commissions régionales des Nations Unies les concernant et aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et ont préconisé le renforcement de la participation des territoires non autonomes aux programmes et activités du système des Nations Unies et l'accélération du processus de décolonisation ;

g) compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation et au moyen des mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales ;

h) compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes ;

i) tirant des enseignements de la tenue des séminaires régionaux annuels, ont souligné qu'il importait que le Comité spécial envisage de mettre à jour le règlement intérieur du séminaire afin d'accorder dans l'ordre du jour une attention égale et appropriée à chaque territoire ;

j) s'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de la communication globale du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et innovantes pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes ;

k) afin de maintenir l'attention mondiale sur le processus de décolonisation, ont également recommandé au Comité spécial d'organiser des activités à l'occasion de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, notamment :

i) de tenir une réunion spéciale consacrée à la Semaine de la solidarité et d'y inviter le Secrétaire général et les Présidents du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de tutelle ;

ii) d'organiser à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une exposition de documents consacrée à l'histoire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

iii) d'organiser au Siège une exposition photographique sur l'histoire du Comité spécial, qui présenterait des photographies et d'autres matériels audiovisuels provenant des archives du Département de la communication globale ;

iv) d'organiser au Siège une projection de documentaires et une exposition audiovisuelle sur les mouvements de libération dans les territoires ;

v) d'organiser, à la Radio des Nations Unies, une émission-débat avec la Présidente du Comité spécial, qui pourrait par la suite être diffusée dans les stations de radio locales collaborant avec le Département de la communication globale dans la diffusion des produits d'information des Nations Unies ;

l) ont suggéré que le Comité spécial constitue, en coopération avec le Département de la communication globale et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat, un dossier de presse sur la décolonisation, qui donne des renseignements essentiels sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la liste des territoires non autonomes et d'autres éléments d'information pertinents pour faire en sorte que les journalistes abordent la question de la décolonisation de manière satisfaisante, ont suggéré que ce dossier soit diffusé, en version papier et en version électronique, auprès des médias locaux du pays hôte du séminaire régional annuel et ont affirmé que toutes les publications susceptibles de constituer un tel dossier étaient déjà disponibles ;

m) ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration étroits avec les organisations non gouvernementales s'intéressant à la question de la décolonisation, principalement celles des territoires non autonomes, et, comme premier pas dans cette direction, demande au Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de dresser une liste des organisations qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine, en s'inspirant de la liste actuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ([E/2022/INF/5](#)) et en vérifiant les antécédents des organisations non gouvernementales non encore

dotées de ce statut, sachant qu'il faut veiller à ce que les organisations choisies comme partenaires respectent les idéaux de l'ONU et ne mènent pas d'activités contre certains États Membres ;

n) ont affirmé que toutes ces activités seraient, bien entendu, dûment couvertes par les médias de l'Organisation des Nations Unies et diffusées à l'échelle mondiale par les centres d'information des Nations Unies ;

o) au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements des territoires concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes ;

p) en ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits humains et d'une manière transparente, inclusive et responsable, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ;

q) en ce qui concerne les relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et ont réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial ;

r) à cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité spécial de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres tant officiels qu'officieux, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la quatrième Décennie internationale ;

s) ont souligné également qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations du Comité spécial avec d'autres États Membres concernés, parties intéressées, experts et organisations de la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation ;

t) eu égard à la contribution précieuse des représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation de représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires et que les puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation ;

u) ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition faite par le représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires ;

v) à cet égard, ont insisté sur le fait que le Comité spécial devait continuer de moderniser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'Organisation, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des habitants des territoires non

autonomes, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation sur la décolonisation ;

w) en ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer pleinement aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation et au moyen du mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, il avait été proposé que le Comité demande au Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, d'encourager la collaboration active entre les organisations internationales du système des Nations Unies et le Comité et ont souligné que le Comité devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes, notamment en améliorant la communication pour les inciter à participer aux séminaires régionaux afin de dialoguer avec le Comité spécial et de rendre compte de l'action menée dans les territoires ;

x) ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des organes de l'Organisation, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qu'il restait à faire, et ont invité le Comité spécial à concevoir une idée de projet en ce sens ;

y) ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement du territoire et de la Puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément à la résolution 77/149 de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions des organes de l'Organisation sur la question et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire pour les missions de visite et les missions spéciales ;

z) ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant, conformément aux résolutions des organes de l'Organisation ;

aa) dans le cadre de la quatrième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la quatrième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation ;

bb) ont encouragé les puissances administrantes à communiquer au Comité spécial, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les territoires non autonomes.

## Appendice I

### Liste des participants

#### Membres du Comité spécial

Antigua-et-Barbuda	Claxton Duberry
Bolivie (État plurinational de)	Carmen Rosa Rios
Chili	Andres Alejandro Borlone Diaz
Congo	Jean Claude Manzeri Ngondo <sup>a</sup>
Côte d'Ivoire	Gbolié Désiré Wulfran Ipo
	Yassi Maximin Brou
Cuba	Yusnier Romero Puentes <sup>a</sup>
Dominique	Sheldon Peter Anthony
Fédération de Russie	Rodion Grudinsky <sup>a</sup>
Fidji	Amenatave Vakasavuwaqa Yauvoli
	Bulou Keleni Gutugutuwai Tikomaisuva
Inde	Prakash Gupta
	Neeharika Singh
	Saurabh
Indonésie	Tri Tharyat
	Arrmanatha C. Nasir
	Caka A. Awal
	Agung. C. Sumirat
	Simon D. I. Soekarno
	Danang Waskito
	Arianto Surojo
	Mariska D. Dhanutirto
	Suprianto Suwito
	Dwi Wisnu Budi Prabowo
Iraq	Ammar Hameed Saadallah Al-Khalidy
Namibie	Helena Ndapewa Kuzee
Nicaragua	Compañero Gadiel Arce Mairena
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fred Sarufa <sup>a</sup>
Saint-Kitts-et-Nevis	Ghislaine Vivienne Anne-Marie Williams
Sainte-Lucie	Menissa Marcelle Rambally <sup>a</sup>
	Carlton Henry
	Michelle Joseph <sup>a</sup>

Sierra Leone	Alhaji Fanday Turay <sup>a</sup>
	Idriss Samaguty Tejan
Saint Vincent-et-les-Grenadines	Inga Rhonda King <sup>a</sup>
République arabe syrienne	Bassam Sabbagh <sup>a</sup>
Timor-Leste	Karlito Nunes
	Joaquim José Costa Chaves
	Aurelio Barros
Venezuela (République bolivarienne du)	Joaquín Alberto Pérez Ayestarán
	Radamés J. Gómez Azuaje
<b>États Membres de l'Organisation des Nations Unies</b>	
Afrique du Sud	Murray Duncan Marshall Sterley
Algérie	Amar Bendjama
	Lahcene Kaid Slimane
	Toufik Koudri
	Nazim Khaldi
	Abderrazak Tas
Angola	João Iambeno Gimolieca
Argentine	Gonzalo Sebastián Mazzeo
	Maximiliano Javier Alvarez
Belize	Carlos Fuller
Espagne	Pablo Gutiérrez-Segú
Gabon	Lilly Stella Ngyema Ndong
Maroc	Omar Hilale
	Ouadie Benabdellah
	Redouane Houssaini
	Omar Kadiri
	Abdelaziz Haouaria
	Moulay Ahmed Mghizlat
	Majdoline Mouflih
	Mouna Ouazzani Chahdi
	Zouhair Kenfaoui
	Walid Hasbi
Namibie	Helena Ndapewa Kuzee
Sénégal	Diamane Diome
Ukraine	Vasyl Hamyanin
Zimbabwe	Tirivavi Mawire

**Puissances administrantes**

États-Unis d'Amérique	Anthony Cartelli
France	Marine de Carne De Trécesson
Royaume-Uni	Winda Listiyani

**Territoires non autonomes**

Gibraltar	Joseph John Bossano
	Nicholas Passano
Îles Falkland (Malvinas) <sup>b</sup>	John Birmingham
Îles Vierges britanniques	Eliezer Benito Wheatley
	Ricardo Wheatley
	Siobhan Flax
Montserrat	Debra Lewis
Nouvelle-Calédonie	Mickael Forrest
Sainte-Hélène	Karl Thrower
Sahara occidental	Sidi Mohamed Omar (Front POLISARIO)
	M'hamed Abba
	Ghalla Bahiya

**Organisations intergouvernementales**

Groupe Fer de lance mélanésien	Leonard Louma
	Christopher Waiwori

**Experts**

Julien Boanemoui  
Renaldo Bourgeois  
John Connell  
Carlyle Corbin  
Martha Quiñones Domínguez  
Facundo Rodríguez  
Magalie Tingal  
Roch Wamytan  
Naïa Wateou  
Vivi Yulaswati

<sup>a</sup> Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

<sup>b</sup> La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

## Appendice II

### **Message du Secrétaire général à l'occasion du séminaire régional pour le Pacifique**

#### **Diffusé par vidéo préenregistrée**

Mesdames les ambassadrices, Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir que d'accueillir tous les participants au séminaire régional du Comité spécial de la décolonisation de 2023.

Je remercie le Gouvernement et le peuple indonésiens d'héberger cette importante manifestation.

Je vous félicite de vous employer cette année à faire avancer les objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes.

À mi-chemin de l'échéance du Programme 2030, la moitié du monde reste à la traîne.

Les progrès sont bloqués, voire sont annulés.

Les objectifs de développement durable sont la voie vers la paix et la prospérité pour tous sur une planète saine.

Aucun pays ne peut se permettre de les voir échouer.

Mais pour bon nombre de territoires non autonomes qui sont des petits pays insulaires en première ligne de l'urgence climatique, les enjeux sont existentiels.

En tant que communauté mondiale, nous devons veiller à ce que les territoires aient les ressources et l'appui requis pour faire avancer les objectifs de développement durable, renforcer la résilience et investir dans l'avenir.

Aujourd'hui, 17 territoires non autonomes relèvent toujours de la compétence du Comité spécial.

Notre objectif commun est de donner une plus grande priorité au programme de décolonisation et d'encourager une action accélérée.

Ce processus doit être guidé par les aspirations et les besoins des territoires, au cas par cas.

Je remercie le Comité de son attachement inébranlable à l'élimination complète du colonialisme.

Et je compte sur vous pour innover et ouvrir de nouvelles voies à un renforcement de la coopération entre les territoires, les puissances administrantes et les autres parties prenantes, conformément aux résolutions pertinentes.

Ensemble, nous pouvons inverser la tendance et donner un nouvel élan à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les territoires et au-delà.

Que votre séminaire soit couronné de succès !

Je vous remercie.

## Appendice III

### **Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple indonésiens**

*Les participants au séminaire régional pour le Pacifique,*

*S'étant réunis* à Bali du 24 au 26 mai 2022 pour examiner les difficultés et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

*Ayant entendu* les importantes déclarations faites à l'ouverture du séminaire par le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Retno Lestari Priansari Marsudi, et le Vice-Ministre de la coopération multilatérale du Ministère indonésien des affaires étrangères, Tri Tharyat,

*Prenant note* des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes,

*Expriment leurs profonds remerciements* au Gouvernement et au peuple indonésiens pour avoir fourni au Comité spécial les équipements nécessaires à la tenue du séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour en Indonésie.

---

